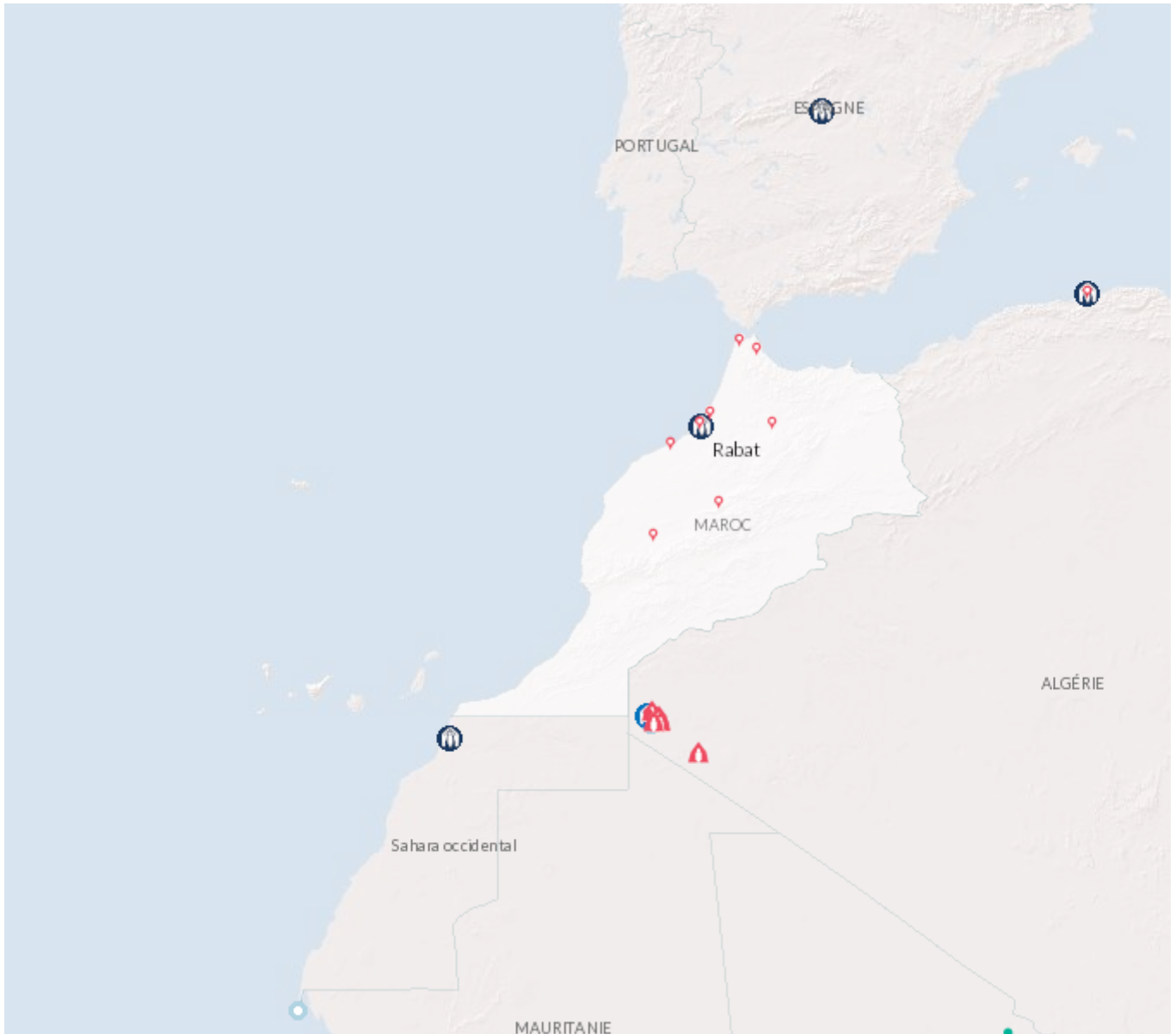




## Résumé du plan 2021

24/3/2021

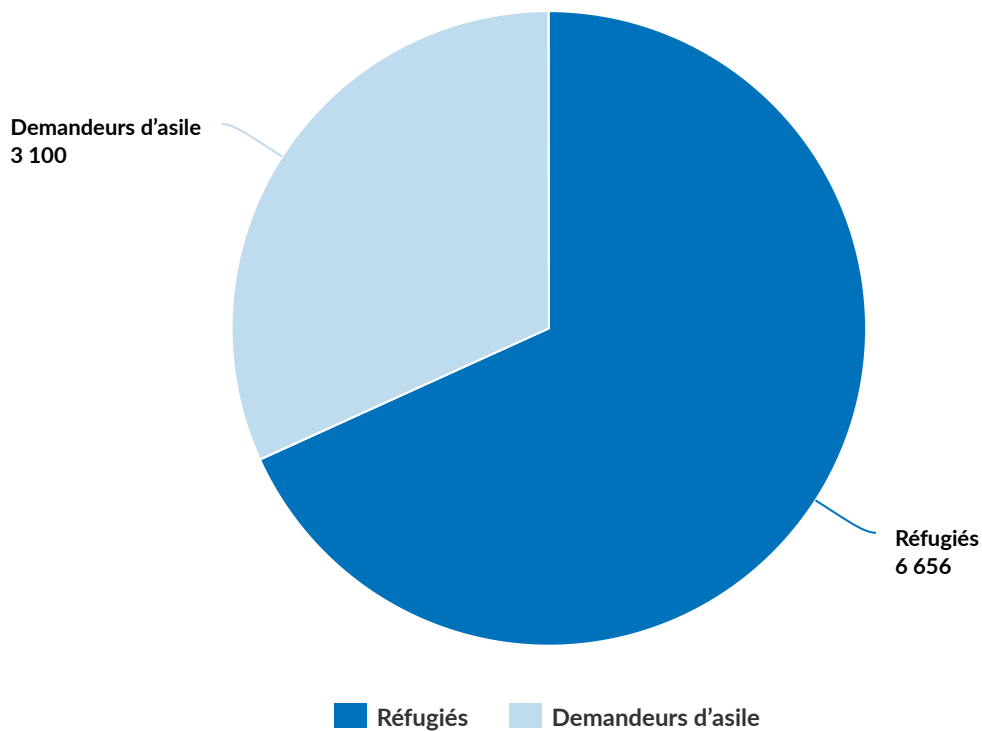
### Opération: Maroc



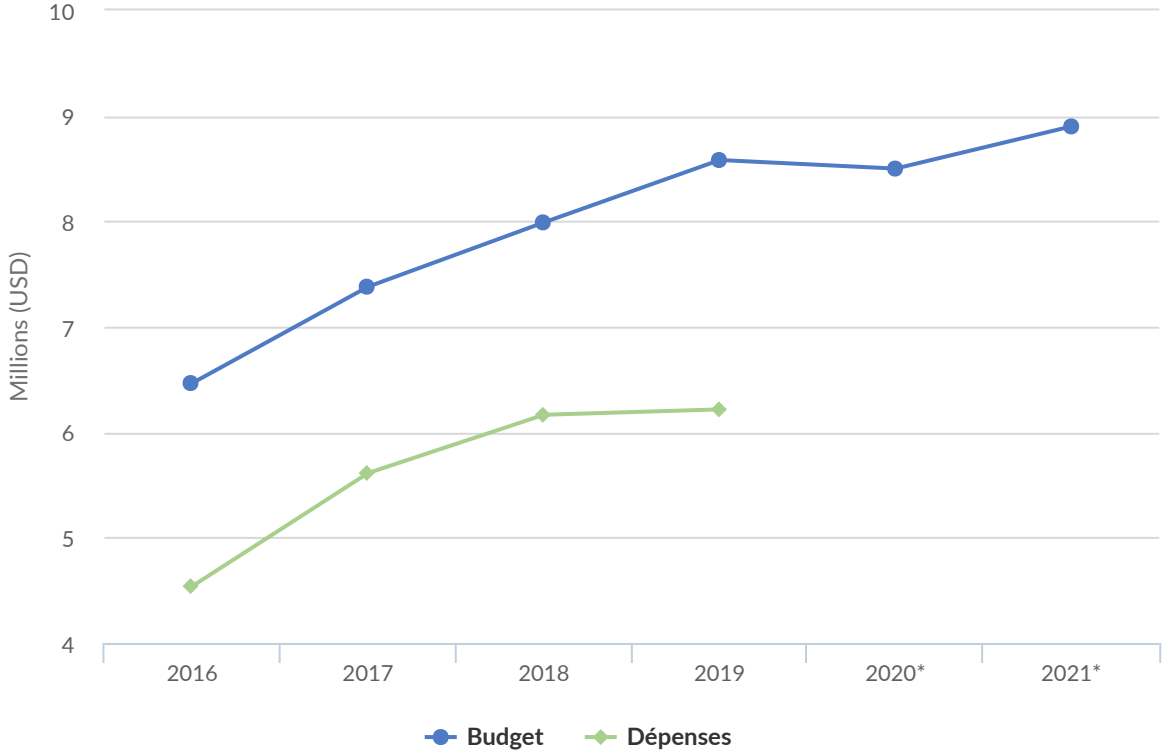
## Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 25% EN 2019

2019	9,756
2018	7,775
2017	6,779



# Budgets et Dépenses - Maroc



## CHIFFRES DE PLANIFICATION CLÉS POUR 2021

- 1 200 ménages vulnérables recevront des aides en espèces.
- 200 personnes relevant de la compétence du HCR bénéficieront d'une formation à l'entrepreneuriat ou au commerce.
- 100% des personnes relevant de la compétence du HCR auront accès à des services de soins de santé primaire.
- 95% des enfants en âge d'aller à l'école primaire seront scolarisés dans l'enseignement primaire.

## RÉSUMÉ DU PLAN 2021

### Environnement opérationnel

Le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile enregistrés auprès du HCR au Maroc croît régulièrement depuis quelques années, avec une augmentation de près de 30% en 2020 par rapport à 2019. Au 31 octobre 2020, 12 658 personnes relevant de la compétence du HCR originaires de 45 pays étaient enregistrées auprès du HCR au Maroc, dont 7790 réfugiés et 4868 demandeurs d'asile. Environ 55% des réfugiés sont originaires de la République arabe syrienne, 16% d'autres pays du Moyen-Orient et 25% de pays d'Afrique subsaharienne.

En 2018, la route de la Méditerranée occidentale a remplacé la route de la Méditerranée centrale comme premier point d'entrée en Europe, en raison du renforcement des contrôles en Libye. En réaction, le Maroc a renforcé ses capacités de contrôle aux frontières afin de réduire le nombre de départs illégaux depuis ses côtes vers l'Europe et a contribué au démantèlement de réseaux de trafic et de traite des êtres humains.

Malgré ces défis, le Maroc continue d'offrir une protection aux réfugiés et de promouvoir des opportunités d'intégration locale dans le cadre d'une approche multi-acteurs, conformément à l'esprit du Pacte mondial sur les réfugiés et du Forum mondial pour les réfugiés. Cela se reflète dans l'accord de partenariat signé en 2020 entre le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) et le HCR afin d'améliorer l'accès des réfugiés à des soins médicaux spécialisés.

La Stratégie Nationale pour l'Immigration et l'Asile (SNIA) de 2013 reste le cadre dans lequel le HCR opère pour soutenir la mise en place d'un système d'asile. Selon cette stratégie, les réfugiés bénéficient d'un accès facilité aux services nationaux comme l'éducation et les soins de santé primaire.

En attendant l'adoption de la loi sur l'asile, le HCR enregistre les nouvelles demandes d'asile et effectue la détermination du statut de réfugié avant de transmettre les dossiers éligibles au Bureau chargé des réfugiés et des apatrides. Tout en coopérant étroitement avec les institutions nationales et la société civile pour renforcer les capacités locales dans l'objectif de transférer progressivement les responsabilités à l'État, le HCR fournit des services de protection aux réfugiés. Ces derniers comprennent des aides en espèces à usages multiples, des soins de santé secondaire et tertiaire, un soutien pour l'éducation, des opportunités d'intégration socioéconomique, des prises en charge pour les victimes de violences de genre, un soutien psychosocial et une aide juridique pour la délivrance de documents d'état civil.

La pandémie de COVID-19 a particulièrement affecté les réfugiés et les demandeurs d'asile au Maroc, comme l'a souligné une étude portant sur l'impact socioéconomique de la crise réalisée par le Haut Commissaire marocain chargé de la planification en septembre 2020. Le nombre de familles vulnérables a considérablement augmenté compte tenu de la diminution ou de l'absence de sources de revenus pendant le confinement et d'un accès limité à l'emploi lorsque les restrictions à la liberté de circulation ont été allégées. Depuis le début de la pandémie, la majorité des ménages de réfugiés au Maroc ont eu besoin d'aides en espèces pour couvrir leurs besoins de base.

## Priorités principales

En 2021, tout en s'adaptant aux incertitudes liées à la pandémie, le HCR travaillera en priorité pour :

- Assurer la continuité des procédures d'asile.
  - Améliorer la fourniture de services de protection aux personnes relevant de sa compétence qui vivent dans plus de 70 localités à travers le pays.
  - Maintenir une coordination étroite en s'appuyant sur des partenariats forts avec les autorités nationales et la société civile.
  - Poursuivre la continuité de la mise en œuvre de la SNIA.
-